

**Compte rendu de la réunion Syndicat des Eaux de Blâmont
le jeudi 01 octobre 2026 à 18h30, Salle du Conseil à Blâmont**

Le Président, Alban PAULUS ouvre la séance à 18H30.

Secrétaire de séance : Monsieur Jimmy COSTER

Présents :

- Commune de Blâmont : DURAND Yann, COSTER Jimmy,
- Commune d'Amenoncourt : BULTÉ Éric, VALLEE Romain
- Commune d'Avricourt : LAMBOTTE Denis
- Commune de Frémonville : PAULUS Alban,
- Commune de Igney : PATOUX Thomas,

Absent ayant donné pouvoir :

- Commune de Frémonville : KIPPEURT Jean-Louis donnant pouvoir à PAULUS Alban

Absents :

- Commune de Gogney : GANDRIAU Daniele, VUILLAUME Marie-Christine
- Commune de Igney : MALGRAS Jean-Noël

Invités :

- Commune de Blâmont : NITTING Samuel, BITSCH Laurent

Quorum : Le quorum ayant été atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer.

Approbation du procès-verbal des délibérations du 24 février 2026

Approbation du procès-verbal des délibérations du 22 septembre 2026

1. Bilan sur la production et les débits d'eaux

Monsieur Laurent BITSCH, invité, expose la baisse critique des débits d'eaux. Elle est marquée par un décrochage net depuis deux semaines.

La production enregistre une baisse de 30% par rapport aux relevés hivernaux.
Une problématique locale est détectée dû à une pompe défaillante signalée du côté de la rue Gogney.

2. Fonctionnement du réseau et état des installations

Messieurs Samuel NITTING, Laurent BITSCH, invités, font une présentation générale du réseau qui compte 13 sources captées. Ils informent que le captage de la source n°7 nécessite une rénovation qui était envisagé.

Monsieur Laurent BITSCH détaille les opérations régulières de l'entretien courant. Notamment le décompactage des filtres calcaires, l'entretien des sources et la surveillance quotidienne des indicateurs du réseau.

Le chemisage du forage est en mauvais état. Monsieur Samuel NITTING précise qu'une simple étude préalable s'élèverait à environ 10 000 €. Pour les travaux d'envergure sur le forage, le Syndicat des Eaux s'orienterait vers Monsieur TIECELIN (entreprise *Captage et Neutralisation*).

Une étude du réseau d'eau réalisée en 2017 doit être retrouvée et reproduite en 8 exemplaires.

3. Télétransmission et télégestion (GSM / Sofrel)

Des dysfonctionnements sur les réseaux sont constatés. Les points névralgiques sont surveillés par télégestion GSM (sites d'Igney et Bertrambois). Le réseau SFR n'étant plus opérationnel, un changement d'opérateur devra intervenir avant la fin d'année 2027.

Les abonnements GSM étaient jusqu'alors gérés par la mairie de Blâmont. Le réseau 3G doit être abandonné en 2028, il est donc possible qu'il soit nécessaire de procéder au changement SOFREL.

Pour le financement, des subventions auprès de l'Agence de l'Eau pourraient être mobilisées pour la mise aux normes des boîtes Sofrel.

4. Indemnité du président

Sauf si délibération contraire, l'indemnité de fonction allouée au Président doit être versée pour son montant maximum.

Monsieur Alban PAULUS, Président, propose que le Conseil des Syndicats des Eaux délibère sur la fixation d'une indemnité de présidence. Elle correspond actuellement à 25% du taux plafond de 12.2% de l'indice Brut de la fonction publique, et propose son maintien en l'état.

- Résultats du vote : 7 voix pour (dont 1 pouvoir)
1 abstention
0 voix contre

Après en avoir délibéré, le Conseil des Syndicats des Eaux décide à la majorité des présents, que le taux retenu pour l'indemnité du Président est de 25% des 12,20% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

5. Délégation de dépenses d'urgence

Monsieur Alban PAULUS, Président, propose que le Conseil des Syndicats des Eaux délibère sur la possibilité d'engager des dépenses de fonctionnement/travaux jusqu'à un montant maximum de 5 000 €.

- Résultats du vote : 8 voix pour (dont 1 pouvoir)

Après en avoir délibéré, le Conseil des Syndicats des Eaux décide à l'unanimité des présents, d'autoriser le Président à engager des dépenses de fonctionnement/travaux jusqu'à un montant maximum de 5 000 €.

Informations complémentaires

Proposition de matériel d'analyse d'eau

- Présentation de la visite d'un commercial en mairie ayant proposé l'acquisition d'une mallette d'analyse (mesure du chlore libre, du chlore total et réalisation de bilans bactériologiques partiels). Compte tenu de son coût s'élevant à plusieurs milliers d'euros et du fait que les contrôles sanitaires réglementaires sont déjà assurés par des organismes professionnels agréés, le Conseil des Syndicats des Eaux décide de **ne pas retenir cette proposition.**

Clôture de la séance à 19h47.

Le Secrétaire de séance,
Jimmy COSTER



Le Président,
Alban PAULUS



